



TISSIMMO

BARÈME D'HONORAIRES

(En vigueur à compter du 01/11/2024)

VENTE

LOCAUX D'HABITATION ET PROFESSIONNELS :

Prix du bien vendu (*net vendeur*)

Honoraires TTC (*charge acquéreur*)*

De 0 à 150 000€	7%	Du prix honoraires d'agence inclus Minimum de 3000€
De 150 001€ à 350 000€	6,5%	
De 350 001€ à 700 000€	6%	
De 700 001€ à 1 000 000€	4,5%	
Au delà de 1 000 001€	4%	

- Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%
- Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente

- Locaux commerciaux, fonds de commerce, murs commerciaux, terrains à bâtir :
Les honoraires sont de 10% TTC du prix honoraires d'agence inclus.
- Honoraires d'estimation de biens : Appartement, Maison : 220€ TTC. Immeuble (sur devis)

LOCATION

BIENS À USAGE D'HABITATION NUS OU MEUBLÉS :

Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

10€ TTC/M² à la charge du preneur

10€ TTC/M² à la charge du bailleur

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée et de sortie :

3€ TTC/M² à la charge du preneur

3€ TTC/M² à la charge du bailleur

Parking/garage : 240€ TTC partagés de moitié entre le bailleur et le locataire

Bien à usage commercial ou professionnel :

Les honoraires sont de 30% HT du montant du loyer annuel hors charges, partagés par moitié entre le bailleur et le locataire (*sauf accord contraire entre les parties*)

GESTION

7.2% TTC des sommes encaissées

(TVA comprise au taux de 20%)